ACADÉMIE
DE LILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

RECTORAT
DÉPARTEMENT DES EXAMENS ET CONCOURS

Arrêté relatif à l'ouverture de l'examen du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique session 2027

La rectrice de l'académie de Lille

- **VU** le décret n° 2015-884 du 20 juillet 2015 relatif à la fonction de formateur académique exercée par des personnels enseignants ou d'éducation du second degré ;
- **VU** le décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;
- **VU** l'arrêté ministériel du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;
- **VU** la circulaire n° 2015-110 du 21 juillet 2015 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Une session d'examen du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) destiné aux personnels enseignants du second degré et aux conseillers principaux d'éducation est ouverte au titre de la session 2027 dans l'académie de Lille.

ARTICLE 2 : Le registre des inscriptions sera ouvert du :

mercredi 15 juillet 2026 (à 10 heures) au vendredi 9 octobre 2026 (à 17 heures).

Les inscriptions seront effectuées par le département des examens et concours du rectorat.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 07 JUIL. 2026

ACADÉMIE DE LILLE

Sophie BÉJEAN